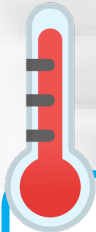


LE CONSEIL ADMINISTRATIF RÉDUIT LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS DE VERSOIX

Limiter la consommation d'électricité, d'eau et de chauffage des bâtiments sont les premières mesures décidées par les autorités versoisiennes qui suivent les recommandations de l'Etat.



En matière de chauffage, les locaux ne seront pas chauffés à plus de vingt degrés dans les bâtiments communaux. Dans le même temps, les appareils individuels de chauffage sont interdits et les contrôles de température sont centralisés auprès du service communal Gérance et écoles qui prendra les dispositions nécessaires.

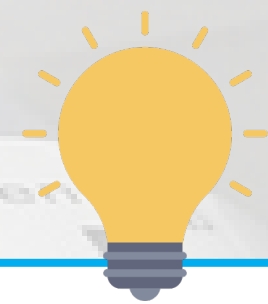


S'agissant de la consommation d'eau, les robinets d'eau froide seront remplacés par des poussoirs et des brise-jets seront installés, là où il en manquerait, pour limiter le débit d'eau.



De nombreux travaux visant à limiter la consommation et, surtout, le gaspillage d'énergie et d'eau ont déjà été entrepris depuis plusieurs années.

Les mesures immédiates visent à renforcer rapidement ce contrôle de la consommation. D'autres mesures, nécessitant des investissements, sont à l'étude mais ne pourront être mises en oeuvre en urgence.



Pour baisser la consommation d'électricité, le Conseil administratif décide de déconnecter les ballons d'eau chaude dans les classes d'école qui en contiennent (concerne Lachenal uniquement, les autres écoles n'ont pas d'eau chaude dans les classes) et de couper l'eau chaude dans les lavabos qui se trouvent dans les toilettes (cela reste inchangé dans les cuisines/cuisinettes et vestiaires/douches).

Il décide aussi d'éteindre l'éclairage extérieur et les enseignes lumineuses de ses bâtiments et de remplacer les sèche-mains à air chaud (CSV) par des linges déroulants. De plus, des détecteurs de présence seront installés partout où cela est possible.



Le Conseil administratif remercie les usagers et l'ensemble de la population de Versoix pour sa compréhension et s'efforcera de maintenir un niveau de confort adéquat.